

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 février 2019

Date de la convocation : 05/02/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Catherine SOUCHON, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Annie DUTRON, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absentes excusées : Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : FINANCES – Vote des taux fiscaux 2019

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

La fusion de la CCRC et de ViennAgglo et l'intégration de la commune de Meyssiez le 1^{er} janvier 2018 ont nécessité la définition de nouveaux taux d'imposition à l'échelle du nouveau périmètre. Ceux-ci ont été élaborés à partir d'une stratégie fiscale qui d'une part permette une neutralité fiscale de la fusion pour le contribuable ménage et d'autre part garantisse à la nouvelle communauté d'agglomération un produit fiscal équivalent à celui de 2017.

Ainsi, par délibération n° 18-24 du 11 janvier 2018, le Conseil communautaire a fixé les taux d'imposition de Vienne Condrieu Agglomération comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) : 7,81%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 0%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 2,52%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,89%

Le 18 décembre 2018 le Conseil communautaire, lors de son débat d'orientation budgétaire, a acté le principe d'une stabilité des taux fiscaux, conformément au premier objectif affirmé dans l'ambition « Une agglomération qui porte un projet partagé » du projet d'agglomération.

Il est donc proposé de reconduire en 2019 les mêmes taux qu'en 2018, qui permettent d'inscrire dans le budget primitif 2019 un produit fiscal prévisionnel de 19 599 000 € en ce qui concerne ces quatre taxes.

Il est rappelé qu'une durée de lissage de six ans est appliquée au taux de CFE.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 18-360 du Conseil communautaire du 18 décembre 2018 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2019,

VU l'avis de la Commission finances du 29 janvier 2019,

VU l'avis du Bureau communautaire du 12 février 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2019 de Vienne Condrieu Agglomération comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) : 7,81%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 0%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 2,52%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,89%

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 12 février 2019

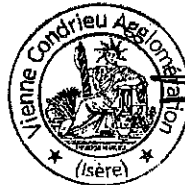
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 FEV. 2019
et a été publiée le 15 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Thierry KOVACS